

Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon, le SDER est un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels... bref, pour le développement de l'ensemble du territoire. C'est donc un document essentiel pour l'avenir de la Wallonie.

Pour concrétiser ce projet de développement territorial, la collaboration de tous les acteurs, privés comme publics, est nécessaire. Habitants, entreprises, pouvoirs locaux.

Document couvrant l'ensemble des compétences du Gouvernement, le SDER trouve sa base légale dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ([articles 13 à 15](#)).

La consultation sur le document est originale : information du public, séance d'information dans les chefs-lieux d'arrondissement, demande d'avis des communes, d'instances d'avis (Commission Régionale Aménagement du Territoire, Conseil Economique et Social de la Région wallonne) et des forces vives ([arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 1998](#)).

La structure du SDER

Le SDER comporte trois parties principales.

La première est une analyse de la situation actuelle du territoire et des tendances qui se dessinent pour le futur. Sur la base des enjeux ainsi relevés, dans une deuxième et troisième partie, la vision stratégique du document est présentée. Elle comporte d'une part le projet de structure spatiale pour la Wallonie, et d'autre part des objectifs (au nombre de huit) qui se déclinent en options (32) et mesures, et au-delà en études et en propositions d'élaboration de programmation plus fines.

Un projet de structure spatiale

Le SDER propose également un projet de structure spatiale pour la Wallonie. Cette structure s'appuie essentiellement sur :

- Les "Eurocorridors", qui relient entre elles les grandes villes et régions urbaines d'Europe; sur ces eurocorridors viennent se greffer de multiples activités, à situer dans des "points d'ancrage" ;
- Des aires de coopération transrégionale, à mettre en place avec Bruxelles, Lille et Luxembourg, ainsi qu'autour de Liège avec Hasselt, Maastricht et Aix-la-Chapelle ;
- Des aires de coopération supra-communales, à l'initiative des communes à travers notamment "les

- agglomérations" et le "pays" ;
- Les villes wallonnes, qui ont chacune un rôle spécifique à jouer;
 - Un partenariat villes-campagne

Ce projet se décline en deux cartes :

1. structure spatiale au niveau suprarégional ([carte 16](#))
2. structure spatiale pour la Wallonie ([carte 17](#))

Les trois principes de base

- Le territoire de la Wallonie est le patrimoine commun de ses habitants.
- Le développement durable.
- La cohésion économique et sociale.

Les 8 objectifs du SDER

1. Structurer l'espace wallon.
2. Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie.
3. Mettre en place des collaborations transversales.
4. Répondre aux besoins primordiaux.
5. Contribuer à la création d'emplois et de richesses.
6. Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité.
7. Valoriser le patrimoine et protéger les ressources.
8. Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Le parcours du SDER

- Le gouvernement wallon a adopté provisoirement le projet SDER le 29 octobre 1998.
- Depuis le 09 décembre et jusqu'au 06 février a lieu une information publique : le SDER a pu être consulté dans chaque commune, et des séances d'information ont été organisées dans les chefs-lieux des arrondissements, ainsi qu'au siège de la Communauté germanophone.
- Les conseils communaux, les forces vives de la région et les Commissions d'avis, notamment le Conseil Economique et Social de la Région wallonne ont remis avis.
- La Commission consultative régionale de l'aménagement du territoire a reçu l'ensemble du dossier, et a transmis son avis le 30 avril 1999.
- [Le Gouvernement adopte définitivement le schéma le 27 mai 1999.](#)
- Le Moniteur belge publie l'arrêté du Gouvernement wallon adoptant le schéma (Moniteur Belge du 21 septembre 1999).




Le SDER en fiches

Le SDER en fiches

- [Méthode et index thématique](#) 
- [Structuration de l'espace](#) 
- [Contexte suprarégional](#) 
- [Coopération entre communes](#) 
- [Activités économiques](#) 
- [Mobilité](#) 
- [Patrimoine naturel et biodiversité](#) 
- [Environnement](#) 
- [Ressources naturelles](#) 
- [Patrimoine bâti](#) 
- [Organisation de l'espace bâti](#) 
- [Logement](#) 
- [Paysage](#) 
- [Agriculture et forêt](#) 
- [Tourisme](#) 
- [Équipement et services](#) 
- [Énergie](#) 
- [Risques naturels et technologiques](#) 
- [Révision du plan de secteur](#) 
- [Aménagement opérationnel](#) 
- [Gestion foncière](#) 
- [Administrations régionales](#) 
- [Politiques communales](#) 
- [Permis d'urbanismes et de lotir](#) 
- [Sensibilisation et responsabilisation](#) 

Téléchargements

À télécharger au format PDF :












- [Les cartes](#)
- [la version complète \(avec cartes\)\(10,02MB\)](#) 
- [la version texte uniquement \(1,51MB\)](#) 
- [le résumé \(9,34MB\)](#) 

Toute demande est à adresser à :




Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie,
 Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme,
 Développement territorial
 rue des Brigades d'Irlande 1
 B-5100 NAMUR - Belgique

Publications en ligne : notes de recherche

Notes de recherches

- Les aires de coopération supracommunales dans le SDER, Luc Maréchal 
- Une étude sur les expériences étrangères d'aires de coopération, CPDT 
- Réseau ferroviaire wallon : vers une approche multimodale, DG III et DAU 
- Approche théorique des notions de "centralité" et de "polarité", et de leurs usages dans le SDER, Thomas Dawance 
- Le défi du fret en Wallonie, Pierre Arnold 
- L'aménagement du territoire wallon au regard des "Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen" de la CEMAT, Christian Bastin 
- Pour une prospective de la politique du rail en Wallonie, Philippe Destatte 
- Etude de la population des zones frontalières wallonnes, ICEDD 
 - Carte - Evolution densité entre 1991 et 2001 
 - Carte - Evolution densité entre 1997 et 2001 
 - Carte - Limites et noyaux 

Divers

- Luc Maréchal, Présentation des visions stratégiques en Région wallonne, Lens (France), octobre 2005 
- Philippe De Boe, Thérèse Hanquet, Luc Maréchal, Zones de montagne d'Europe ...et de Wallonie, dans "Cahiers de l'urbanisme", n° 57, décembre 2005; pages 8 à 15 
- Philippe Destatte, Pour une prospective de la politique du rail en Wallonie, dans "Cahiers de l'urbanisme", n° 57, décembre 2005, pages 23 à 30 



PDF : 93.6 Mo



Cartes

×

Téléchargements et commandes - Les cartes

Le SDER inscrit ma région au coeur de l'Europe

1. Wallonie et régions limitrophes : occupation du sol
2. Régions urbaines en Wallonie
3. Noyaux d'habitat : évolution de la population
4. Logement : pressions et opérations
5. Ressources en eau
6. Exploitation du sous-sol
7. Agriculture
8. Activités économiques
9. Tourisme et loisirs
10. Voiries régionales
11. Transports en commun
12. Transports des marchandises
13. Patrimoine naturel
14. Patrimoine bâti
15. Aires métropolitaines et eurocorridors
16. Inscription de la Wallonie dans le cadre des aires métropolitaines et des eurocorridors
17. Projet de structure spatiale pour la Wallonie

Fermer

